

### Les espèces exotiques envahissantes

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont appelées communément « espèces invasives ». Ce groupe est constitué de plantes et d'animaux qui, introduits dans des milieux qui ne sont pas leur milieu d'origine, ont la capacité de coloniser rapidement ce milieu et d'y supplanter la faune et la flore locale. Dans leur aire de répartition géographique d'origine, il existe une concurrence au niveau de la nourriture ou des prédateurs qui équilibre leur développement, ce qui n'est pas forcément le cas dans les milieux où elle est introduite. Elles peuvent ainsi sérieusement déséquilibrer l'écosystème et deviennent alors « invasives » : la majorité des autres espèces peut être amenée à disparaître progressivement par une réaction en chaîne.

En ce qui concerne les plantes, les espèces invasives peuvent employer plusieurs stratégies pour se disséminer. La reproduction peut se faire par graines ou par reproduction végétative, c'est-à-dire par fractionnement de la partie racinaire. Ces éléments sont ensuite disséminés par les vents, les animaux, mais surtout par l'homme et ses activités (en particulier lorsqu'il y a un remaniement de terre (dans l'activité de construction par exemple), ou coupe (jardins, entretien de bord de voirie...)). De nombreuses plantes se disséminent également par la rivière (d'où une présence forte dans ces milieux). Comble du phénomène, ces plantes sont très difficiles voire impossible à éradiquer. Leurs stratégies de reproduction rendent bien souvent tous les efforts d'élimination vains.

**La renouée du japon** est de loin l'espèce la plus résistante : 7 mm de rhizomes suffisent à faire redémarrer un nouveau plant. Les opérations d'éradication sont vouées à l'échec et une intervention non réalisée dans les règles de l'art conduit systématiquement à sa multiplication et augmente donc la problématique. Seules les personnes avisées sont capables de développer des techniques permettant de contenir le développement de la plante (sans arriver toutefois à la faire disparaître). Même les produits phytosanitaires (qui sont par ailleurs interdits en bord de cours d'eau) peuvent,

dans certains cas, avoir un effet engrais sur la plante. En dehors de la renouée, d'autres espèces se retrouvent de plus en plus en Haute Savoie : il s'agit de la **balsamine, de solidages géantes, de l'arbre à papillons ou buddleia**.

D'autres plantes invasives posent des problèmes de santé publique. C'est le cas de la **Berce du Caucase**, dont le contact avec la sève suivi d'une exposition de la peau à la lumière peut provoquer de graves brûlures, ou encore de l'**ambroisie**, hautement allergène (l'**ambroisie** n'est présente que sur certains secteurs très localisés de la vallée de l'Arve mais pose énormément de problèmes en vallée du Rhône où elle s'étend au bord des routes et cours d'eau).

Face à ces espèces problématiques, il convient d'adapter son comportement. La première chose à faire est de ne pas contribuer à sa dissémination par des règles simples : attention aux remaniements de terre, ne pas chercher à arracher ou cueillir les plantes pour quelque raison que ce soit, ne pas acheter ces espèces (certaines sont encore commercialisées en toute légalité !). Il convient de **ne surtout pas mettre ces espèces au compost ni dans les bennes des déchets verts**.

Pour l'élimination de ces plantes sur sa propriété, le particulier pourra s'attaquer seul au **solidage (fauche plusieurs fois par an avant que la plante ne fleurisse), au buddleia ou à la Balsamine (arrachage)**. Pour la **renouée du japon**, il se méfiera de toute opération qui pourrait contribuer à multiplier le problème, et préférera la **non intervention d'une manière générale**. Il pourra prendre conseil auprès de professionnels avisés si la plante pose problème et qu'elle nécessite une action de contention.

L'intervention sur la **Berce du Caucase** est réservée à des professionnels : ces dernières années, il a été constaté des « fauches sauvages » sur le bord de l'Arve et du Foron de la Roche. Ces fauches sauvages, qui interviennent souvent juste avant le passage des chantiers spécialisés, non seulement n'éliminent pas la plante mais contribuent à augmenter le problème car les opérateurs passent après la coupe et ne voient pas la plante. Pourtant

# Vie intercommunale

cette dernière aura le temps de repousser et de fleurir avant la fin de la saison de végétation et pourra ainsi continuer sa dissémination.

La gestion des invasives dépend de chacun : d'une manière générale, il convient avant tout de ne pas contribuer à amplifier le problème et, lorsqu'elles sont retrouvées, de **faire remonter l'information à la commune**.

**P.S. Pour les espèces animales**, il convient de ne pas les relâcher dans le milieu naturel (les tortues de Floride ont, par exemple, fait des ravages sur les étangs où elles ont été relâchées. C'est une des raisons pour lesquelles leur commercialisation est aujourd'hui interdite en France et le lâcher de cette espèce dans le milieu naturel passible d'amende. Des centres de récupération se mettent en place).

## LA RENOUEE DU JAPON



Cette plante est un véritable calvaire à éradiquer. Une fois installée, les rhizomes (racines) occupent un volume important dans le sol : il y a environ 140 m de rhizomes par m<sup>3</sup> de terre contaminée. De plus, ces rhizomes renferment une grande quantité d'énergie, si bien qu'il suffit d'un fragment de 7 mm de rhizome pour générer un nouvel individu. Afin de contenir la plante, il faut affaiblir les rhizomes sur plusieurs années. La mise en place de technique de contention efficace est réservée aux personnes averties. Toute opération mal réalisée multipliera le problème.

## LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA



La Balsamine de l'Himalaya se propage essentiellement par graines : elle les expulse jusqu'à 7 m de la plante ; et il y a jusqu'à 800 graines par plant.

Pour gérer cette plante, il faut épuiser le stock grainier du sol, en la fauchant/arrachant pendant plusieurs années consécutives.

## LE BUDDLEÏA DE DAVID

Le Buddleïa de David se propage essentiellement par graines : il y a jusqu'à 3 millions de graines par plant. Pour gérer cette plante, il faut épuiser le stock

grainier du sol, en la fauchant/arrachant pendant plusieurs années consécutives.



## LE SOLIDAGE

Le Solidage est une plante qui provient d'Amérique. Elle forme des peuplements très denses (jusqu'à 300 plants par m<sup>2</sup>) se propage essentiellement par graines : il y a jusqu'à 10 000 graines par plant. Pour gérer cette plante, il faut épuiser le stock grainier du sol, en la fauchant/arrachant pendant plusieurs années consécutives.



## LA BERCE DU CAUCASE

La Berce du Caucase est une plante invasive dont le contact de la sève avec la peau couplé à une exposition à la lumière provoque des brûlures, parfois graves. La manipulation de ses parties tant aériennes que souterraines nécessite donc un équipement adapté et le respect, par les opérateurs, de consignes strictes pendant les manipulations. Elle a été retrouvée en plusieurs points des bords d'Arve, dont la commune de Scientrier. Le SM3A mène depuis plusieurs années, des campagnes d'éradication. Ces travaux nécessitent un équipement spécial et un savoir-faire technique (il faut en effet couper la racine avec une bêche ou une pioche à plus de 15 cm de profondeur. Sans cela, la plante repousse immédiatement).



Syndicat Mixte d'Aménagement  
de l'Arve et de ses Affluents

## Lutte contre l'Ambroisie



### L'Ambroisie : enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

Ambrosia artemisiifolia, communément appelée **Ambroisie à feuille d'armoïse** est une plante invasive originaire d'Amérique du nord, apparue en France au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Depuis son importation involontaire, cette plante n'a cessé de se multiplier et de coloniser le territoire métropolitain et tout spécialement la région Rhône-Alpes.

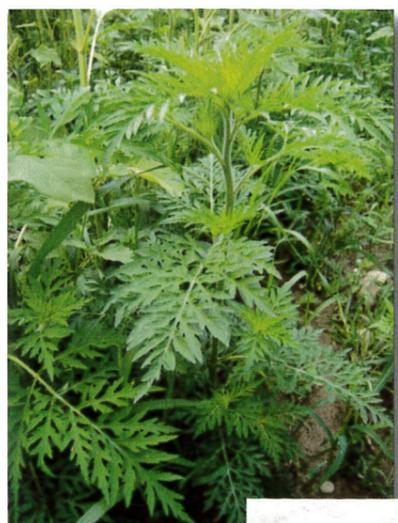
#### Identifier l'Ambroisie :

##### Feuilles :

- profondément découpées
- vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique

##### Tiges :

- velues et rougeâtres (pour les parties les plus âgées)



Attention, l'ambroisie peut être confondue avec l'Armoïse vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

#### Un problème de santé publique :

Le pollen de l'Ambroisie est un des plus allergisants, il suffit, donc, de quelques grains de pollen par m<sup>3</sup> d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pic pollinique a lieu généralement en août et septembre. Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma, etc... Les symptômes sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé.

#### Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. En Haute-Savoie, l'arrêté préfectoral n° 2012180-0001 du 28 juin 2012 l'impose et distingue une lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante et la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols. Cette plante est une fabuleuse machine de production de pollen et de graines : plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied, et jusqu'à 3 000 graines par pied.

Les graines, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux public.

**Le travail sur l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.**

#### Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à la plateforme interactive de signalement ambroisie

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie par 4 canaux différents :

- [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)
- Application smartphone iOS et Android 4
- [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)
- Tél. : 09 72 37 68 88

**Chaque signalement est transmis au référent ambroisie de la commune concernée, qui coordonne les actions permettant de l'éliminer.**

Au total, sur la région Rhône-Alpes, il y a eu 3 886 signalements réalisés sur la plateforme durant l'année 2015, dont 60 en Haute-Savoie.

Plus de la moitié a été prise en compte. Des évolutions restent à engager pour améliorer cet outil, en accompagnant les acteurs locaux.

## Les déchets verts

### Le brûlage à l'air libre, une pratique polluante !

Alors que le printemps arrive, les brûlages de végétaux se multiplient. Activité interdite, car émettrice de plusieurs polluants dont les particules fines, elle reste pourtant pratiquée. En effet, en Rhône-Alpes on estime que 9 % des maisons individuelles ont recours à cette pratique<sup>(1)</sup>.

**Dans la vallée de l'Arve, zone sensible pour la qualité de l'air, il est encore plus important de ne pas brûler les déchets verts !**

D'autres solutions existent : compostage, broyage puis paillage des plantations, ou apport en déchetterie.

Attention aux idées reçues : le trajet pour l'apport en déchetterie reste bien moins polluant pour la qualité de l'air que le brûlage sur place des déchets végétaux ! En effet, « Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6 000 km ! »<sup>(2)</sup>

#### 1 - Agir pour la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve

De par sa topographie, la vallée de l'Arve est régulièrement exposée à des épisodes de pollution

#### Contact :

Agence régionale de santé (ARS)  
Auvergne- Rhône-Alpes,  
Délégation de la Haute-Savoie,  
Service Environnement Santé  
7 rue Dupanloup - 74040 ANNECY Cedex  
Tél. : 04 26 20 91 61  
Courriel :  
[ars-dt74-environnement-sante@ars.sante.fr](mailto:ars-dt74-environnement-sante@ars.sante.fr)  
Site internet : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)



Violrie

de l'air. Ainsi, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), prévoit d'agir sur les différentes sources d'émission. Si le chauffage au bois et le transport routier sont à l'origine de la majorité des rejets de particules, la combustion à l'air libre des végétaux participe également aux émissions de plusieurs polluants. Activité courante et à première vue anodine, le brûlage à l'air libre contribue significativement aux niveaux de pollution durant les épisodes anticycloniques.

#### 2 - Le brûlage des déchets verts émet des polluants dangereux pour notre santé

Outre la gêne occasionnée au voisinage par les fumées et les risques d'incendies, la combustion à l'air libre des déchets verts est très polluante pour la santé et l'environnement, particulièrement quand les déchets végétaux brûlés sont humides.

En effet, c'est une source d'émission de particules dans l'air, mais aussi d'autres composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), le benzène ou des dioxines. Ce brûlage, en association avec d'autres déchets (plastiques, bois traités, papiers souillés, carburant) est totalement à proscrire en raison de sa haute toxicité.